



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française
Département Du Vaucluse
F-84120 LA BASTIDONNE

Tél: 04.90.09.63.95
Mail: mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 084-218400109-20250923-031_2025-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

N°031_2025

DATE DE LA CONVOCATION :
16/09/2025
DATE D’AFFICHAGE :
16/09/2025

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 11
Absent : 2
Ayant donné procuration : 2

OBJET : Participation au financement d’actions menées par le Parc Naturel Régional du Luberon

L’an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le vingt-trois, à vingt heures dix, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de SEPTEMBRE sous la présidence d’**Emma LEON, Maire** et la désignation de Monsieur Jacques DECUIGNIERES en qualité de secrétaire de séance.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Gérard GRELET, Amelle HAFAFSA, Alexandre HAYEK, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT.

Absents ayant donné procuration :

Thomas NERVI à Eric LEVANTIS
Laurence PETIT à Thierry DELESCLUSE

Absents :

Lou LOMBARD
Sandrine PEREIRA

Exposé des motifs

Monsieur Jacques DECUIGNIERES expose que :

Dans le cadre de la politique de soutien aux aménités rurales, l’État a versé à la commune de La Bastidonne, une Dotation de Soutien aux Communes pour les Aménités Rurales (DSCAR) d’un montant de 6 097 Euros pour l’année 2025.

Pour mémoire, La commune a perçu en 2024 une dotation d’un montant 5 512 Euros.

Lors du Comité Syndical du 18 mars 2025, une délibération a été adoptée à la majorité afin que les communes adhérentes au Parc Naturel Régional du Luberon lui reversent une somme équivalente à 20 % de la dotation perçue.

Dans ces conditions, il est proposé que la commune de La Bastidonne reverse au Parc Naturel Régional du Luberon la somme de **1 219.20 euros**, afin de participer au financement d’actions menées par le Parc, notamment dans les domaines suivants :

- Education et sensibilisation à l’environnement
- Projet de conservation du patrimoine culturel et naturel
- Innovation et adaptation au changement climatique

Visas :

Vu la Dotation de Soutien aux Communes pour les Aménités Rurales, attribuée aux communes adhérentes à un parc naturel ;

Considérant la nécessité de protéger les aménités rurales,

Considérant le rôle majeur du Parc du Luberon dans la protection de l’environnement et de la biodiversité,

Considérant la charte du Parc Naturel Régional du Luberon,

Considérant la délibération 2025CS20, adoptée le 18/03/2025 par les délégués du Parc Naturel Régional du Luberon,

COMMUNE DE LA BASTIDONNE
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 084-218400109-20250923-031_2025-DE

Au vu de ce qui précède, ouï l'exposé de Monsieur Jacques DECUIGNIERES, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

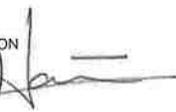
A L'UNANIMITE

- **ACCEPTÉ** de reverser au Parc Naturel Régional du Luberon la somme de 1 219.20 euros, soit 20% de la Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales perçue au titre de l'année 2025
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération

Fait à La Bastidonne,
Le 23 septembre 2025.

Madame La Maire,
Emma LEON.

Signé par : Emma LEON
Date : 24/09/2025
Qualité : Maire



Le Secrétaire de séance,
Jacques DECUIGNIERES.

